



Paris le 03 juin 2016

Compte-rendu de la négociation Intersyndicale / gouvernement du 03 juin au Ministère des Outre-mer

Chers collègues,

Toute la journée de ce vendredi 03 juin, l'Intersyndicale a négocié pied à pied des mesures concrètes pour mettre en œuvre le relevé de décisions du 15 avril, obtenu après les grèves d'Octobre- Novembre 2015 et de Mars- Avril 2016.

La FSU était représentée par Bernadette GROISON (Secrétaire générale), Thierry WUILLEZ (Co-secrétaire de la FSU Mayotte) et Rivo (Snuipp-FSU Mayotte).

1) Reconstitution de carrière des ex agents de la collectivité :

Un point très sensible qui a occupé une large partie de la matinée. Après d'âpres négociation ont été actés les points suivants : prise en compte de 100% des années depuis 2009. Pour les années avant 2009, prise en compte de toutes les années avec le coefficient de reclassement de 75%.

L'intégralité des années de service public sont enfin prises en compte, conformément à ce que nous avons exigé... mais reste le problème du champ d'application. Les instituteurs de la collectivité sont-ils pris en compte ? Les Ministères se disent ouverts, notamment le MEN ouvert mais le gouvernement n'a pas encore arbitré la question.

2) Fiscalité nationale :

Pour les quelques bénéficiaires de l'ISG, la mesure d'étalement est accordée... à condition de la demander. Pour les- bénéficiaires de l'Indemnité d'éloignement, le Ministère des Outre-mer est d'accord avec l'Intersyndicale sur l'application du système du quotient qui permet dans beaucoup de cas de diminuer l'impact de la fiscalisation de cette indemnité. **Bercy y est toujours opposé mais le gouvernement s'est engagé clairement sur ce point et est prêt à passer par une mesure réglementaire en cas de difficulté de la DGFIP.**

En clair, les collègues bénéficiaires d'une IE l'an dernier ont tout intérêt à déclarer cette indemnité dans la ligne OXX en bas de la page 3 "revenus exceptionnels" pour bénéficier du système du quotient qui leur évitera de trop changer de tranche d'imposition.

3) Fiscalité locale :

Le système des impôts locaux qui a fait la preuve de son inefficacité et de son iniquité sera revu avec un plafonnement augmenté pour les revenus les plus modestes. Dans les nombreuses communes au cadastre incomplet, une dotation de l'Etat sera attribuée pour compenser le manque de moyens de ces collectivités.

4) Autres mesure d'attractivité :

- le décret "voyage" de 1989 est en cours de réécriture dans un sens plus favorable : billets d'avions et déménagements seront à nouveau payés à 100% et la condition des 4 ans sera revue à la baisse. Nous avons demandé à ce que tous les jeunes collègues puissent bénéficier de l'IFCR... l'arbitrage est en cours.

- un vaste plan sur la sécurité des biens et des personnes a été annoncé cette semaine par le gouvernement... à suivre donc, la sécurité des personnes et des biens n'étant plus assurée sur l'île.

- **avancement de carrière** : le gouvernement a été très vague sur ce sujet... tout en répétant qu'il fallait qu'un séjour à Mayotte soit un plus dans la carrière des collègues concernés... ce qui est plutôt le contraire aujourd'hui.

Nous avons demandé des dispositifs **concrets** comme des ASA pour un avancement plus rapide pour tous mais aussi que les années à Mayotte comptent dans les critères d'avancement au 3ème grade proposé par le gouvernement ce mercredi. De fait les années de séjour à Mayotte doivent permettre une accélération de carrière de tous les collègues venus servir sur place.

Le représentant du MEN a affiché sa volonté d'améliorer le sort des enseignants de Mayotte en sortant d'un cadrage budgétaire trop restreint.

Rien en revanche sur la réécriture du décret de 2013 qui va encore dégrader les rémunérations de nos nouveaux collègues et au contraire une proposition farfelue de "préparation" des fonctionnaires volontaires à un séjour à Mayotte.

5) Code du travail :

Rien de bien nouveau sur ce sujet, le contexte national de lutte contre la loi "El Khomri" a gelé les positions.

6) Droits sociaux :

Réaffirmation des acquis du 15 avril sur **l'application du minimum vieillesse et la mise en place de la prime d'activité** à Mayotte en 2016. Le gouvernement s'est aussi engagé à un déploiement plus rapide de la carte vitale.

L'Intersyndicale a mis en avant la nécessité impérieuse de la mise en place des prestations familiales d'un même montant que celles des autres DOM.

En conclusion, nous avons enfin obtenu quelques éléments concrets mais il reste de trop nombreuses inconnues. Après de longues discussions (de 9h30 à 18h00), nous avons obligé le gouvernement à avancer.

C'est donc un accouchement dans la douleur sur les thèmes de l'égalité et de l'attractivité. Nous continuerons - grâce à vos mobilisations - à avancer sur l'ensemble des dossiers et en particulier sur le dossier "attractivité" qui est loin d'être fermé, le timide dégel de ce jour étant loin d'avoir résolu le problème !

Pour le SNES-Mayotte
Thierry WUILLEZ